

INTRODUCTION

AU MOIS de septembre 1770, le château de Ferney reçoit la visite inattendue de l'avocat général au parlement de Paris, Antoine-Louis Séguier. La venue de ce grand ennemi des philosophes n'augure rien de bon. Le magistrat vient en effet annoncer à Voltaire que plusieurs de ses confrères le pressent d'engager une procédure pour condamner sa fameuse *Histoire du parlement de Paris*, publiée l'année précédente¹. Critiquant sans retenue le Parlement, en conflit récurrent avec la couronne depuis les années 1750, l'ouvrage ne pouvait qu'offenser les parlementaires bien décidés, désormais, à le voir lacéré et brûlé au pied du grand Palais. Pour marquer la gravité de la situation, Séguier ajoute que s'il tarde à prendre l'initiative d'une poursuite judiciaire, ses confrères s'y engageront eux-mêmes sans hésitation. Voltaire doit donc s'attendre à « un beau réquisitoire » du Parlement aux premiers mois de l'année 1771. Sans ciller, le philosophe nie pourtant avoir écrit cette histoire, qu'il considère, du reste, « comme très véridique ». Puis il conclut, avec un brin d'ironie : « s'il est possible qu'une compagnie ait de la reconnaissance, le parlement doit des remerciements à l'écrivain qui l'a extrêmement ménagé ». Tous les efforts de Séguier pour avertir son hôte semblent vains. Mais ce n'est qu'apparence. Voltaire songe en effet que les grandes robes se préparent à lui « jouer un mauvais tour pour le mois de janvier² ».

Janvier. Le millésime 1771 s'ouvre sur un coup de tonnerre politique : après un énième conflit avec le Parlement, Louis XV décide d'exiler les magistrats parisiens et de lancer une grande réforme judiciaire. L'*Histoire du parlement de Paris* est sauvée. Après ce retournement de situation, et fidèle à son *credo* « j'écris pour agir³ », Voltaire décide de s'engager avec ferveur dans la défense du ministère. Ainsi, tout au long

1. *Histoire du parlement de Paris*, par M. l'abbé Big..., À Amsterdam, 1769, 2 t. in-8°. L'ouvrage connaît par la suite de multiples rééditions. Voir *Histoire du parlement de Paris*, éd. John Renwick, *OCI*, t. 68, 2005.

2. Pour les faits relatés dans ce paragraphe, voir la correspondance de Voltaire : lettres des 26 et 28 septembre 1770 (D16665 et D16673), des 13 et 15 mai 1771 (D17189 et D17193), des 20 et 22 janvier 1772 (D17564 et D17566), et du 4 mai 1772 (D17724) ; lire aussi un courrier, récemment découvert, du 8 janvier 1772 (Jacqueline HELLEGOUARÇ'H, « Cinq lettres inconnues de Voltaire à son neveu l'abbé Mignot. L'une est datée de 1766, les quatre autres de 1772 », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2009/1 [vol. 109], p. 197-207, ici p. 200-202). Enfin, voir le témoignage de Jean-Louis Wagnière (*Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages, par Longchamp et Wagnière, ses secrétaires, suivis de divers écrits inédits de la marquise du Châtelet, du président Hénault, de Piron, d'Arnaud Baculard, Thiriot, etc., tous relatifs à Voltaire*. Paris, Aimé André libraire-éditeur, 1826, vol. I, p. 90) et les Mémoires secrets de Bachaumont (*MS*, t. IV, p. 302-303, article du 25 juin 1769).

3. Lettre à Jacob Vernes, 15 avril 1767 (D14117).

de l'année 1771 et jusqu'à l'aurore de l'année suivante, « de Ferney s'envolèrent quelques pamphlets étincelants de verve⁴ ». C'est la grande guerre de plumes : il importe de soutenir la réforme orchestrée par le chancelier Maupeou et de croiser le fer contre le parti parlementaire⁵. En quelques mois, Voltaire s'est métamorphosé en écrivain politique, au service du roi.

Cet épisode de la vie du philosophe est bien connu grâce aux travaux érudits de quelques chercheurs. Outre les brèves analyses présentes dans les œuvres pionnières de Jules Flammermont⁶ et d'Elie Carcassonne⁷, il faut surtout citer les remarquables études menées par Durand Echeverria sur la littérature pamphlétaire des années 1770-1774. Son ouvrage *The Maupeou Revolution* demeure la grande référence sur ce sujet et comporte un bon chapitre relatif à l'engagement de Voltaire à cette époque⁸. Par ailleurs, cet auteur est aussi à l'origine de la première édition critique des pamphlets publiés par le patriarche de Ferney en 1771⁹. Enfin, plus récemment, James Hanrahan nous a offert quelques articles intéressants sur ce thème¹⁰, et surtout une remarquable synthèse sur les tumultueux rapports de Voltaire avec les parlements au

4. Elie CARCASSONNE, *Montesquieu et le problème de la constitution française au XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1927, p. 437.

5. Souvent utilisé dans cette étude, le terme « parti » ne renvoie bien sûr à aucune organisation politique moderne. Le « parti parlementaire » désigne simplement la coalition informelle de personnes engagées dans la défense du Parlement ; à l'opposé, le « parti ministériel » doit être compris comme la coalition qui soutient le chancelier Maupeou et sa réforme (voir Dale K. VAN KLEY, *Les origines religieuses de la Révolution française, 1560-1791*, Paris, Seuil, 2002, p. 373-374). Du reste, le mot est parfois employé par les contemporains eux-mêmes : ainsi, le 28 avril 1772, le libraire Hardy évoque le « parti des parlementaires », tandis que le 30 juin de la même année, il fait référence à « Monsieur le Chancelier et [...] tout son parti » (*Mes Loisirs*, vol. II, p. 550 et p. 594).

6. Jules FLAMMERMONT, *Le chancelier Maupeou et les parlements*, Paris, A. Picard, 1885, p. 327-329 et p. 422-424.

7. E. CARCASSONNE, *Montesquieu, op. cit.*, p. 378-467 (voir notamment p. 437-438 et p. 448-449).

8. Durand ECHEVERRIA, *The Maupeou Revolution. A study in the history of libertarianism. France, 1770-1774*. Baton Rouge, London, Louisiana state University Press, 1985 (chap. « Voltaire », p. 147-168).

9. *Voltaire's political pamphlets of 1771*, éd. Durand Echeverria, *OCV*, t. 73, 2004, p. 193-290. Voir aussi, du même auteur, « Some unknown eighteenth-century editions of Voltaire's political pamphlets of 1771 », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century* (vol. 127), 1974, p. 61-64.

10. James HANRAHAN « Appealing and appearing to "reason" : Voltaire's political pamphlets of 1771 and the battle for public opinion », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 2007, vol. 12, p. 31-40. Voir aussi, du même auteur, « Voltaire et la révolution Maupeou : les tactiques d'un philosophe devant une réforme judiciaire », in John Renwick, dir., *Voltaire : la tolérance et la justice*, Louvain, Peeters, 2011, p. 273-289.

fil du siècle¹¹. À elles seules, ces quelques références dévoilent toute la fécondité de l'œuvre voltairienne des années Maupeou¹².

Pour riche qu'elle apparaisse au premier abord, cette moisson historiographique n'en recèle pas moins des lacunes. Malgré la grande valeur de leurs études, en effet, les chercheurs n'ont jusqu'ici jamais exploré avec précision les pamphlets publiés par Voltaire pour défendre les réformes du chancelier Maupeou. Leurs interprétations différentes, parfois même contradictoires, sont révélatrices d'une approche peut-être partielle et surtout partielle de ces sources. À la fin du dix-neuvième siècle, Jules Flammermont affirmait que ces brochures étaient « sans grande valeur¹³ ». Quelques décennies plus tard, dans le sillage d'Elie Carcassonne, Jean Egret estimait au contraire qu'elles étaient « d'une facture particulièrement brillante¹⁴ ». Durand Echeverria, pour sa part, se montre très réservé et cache mal sa déception face à ces pamphlets qui, assure-t-il, ne sont pas les meilleurs de Voltaire¹⁵. De telles divergences de vue peuvent surprendre mais s'expliquent par l'absence d'étude historique consacrée à ce corpus. Or, il est nécessaire d'analyser les idées voltairiennes à la lumière du temps qui les a vu naître. René Pomeau invite d'ailleurs à suivre cette démarche. Pour le grand biographe de Voltaire, il ne faut « point perdre le fil d'une écriture toute mêlée aux circonstances, liée à une actualité proche ou lointaine, à la fois comme cause et comme effet¹⁶ ». Du reste, cette approche s'avère primordiale lorsqu'on aborde les pamphlets de l'époque Maupeou, ces feuilles de combat nées à la faveur d'une des crises les plus importantes de la fin de l'Ancien Régime.

Depuis les années 1750, en effet, l'autorité royale est confrontée à une résistance croissante des parlements, dont le dernier et plus grave épisode n'est autre que la célèbre affaire de Bretagne¹⁷. Son ultime

11. *Id.*, *Voltaire and the parlements of France*, Oxford, Voltaire Foundation, 2009. Voir notamment le chapitre « Voltaire and the Maupeou revolution », p. 197-241.

12. Voir aussi Ourida MOSTEFAI, « De la philosophie au pamphlet : la polémique chez Voltaire », in Ulla Kölving et Christiane Mervaud, dir., *Voltaire et ses combats : actes du congrès international Oxford-Paris, 1994*, Oxford, Voltaire Foundation, 1997, vol. I, p. 255-262, François QUASTANA, *Voltaire et l'absolutisme éclairé, 1736-1778*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2003, p. 189-201, et Frédéric BIDOUZE, « La représentation parlementaire dans les pamphlets (1771-1791) : de la menace révolutionnaire à l'incarnation du despotisme contre-révolutionnaire », 57^e conférence de la Commission internationale pour l'histoire des assemblées d'État, CHP, 2011, vol. 2, p. 1323-1341.

13. J. FLAMMERMONT, *Le chancelier Maupeou*, *op. cit.*, p. 328.

14. Jean EGRET, *Louis XV et l'opposition parlementaire*, Paris, Armand Colin, 1970, p. 210. Voir aussi E. CARCASSONNE, *Montesquieu*, *op. cit.*, p. 437

15. *VP*, p. 200.

16. R. POMEAU, *Voltaire en son temps*, *op. cit.*, t. I, p. XIV (avant-propos).

17. Parmi les crises les plus retentissantes, on peut citer l'affaire des refus de sacrements (1752-1757), l'affaire du Grand Conseil (1755-1756), l'affaire du parlement de Besançon

avatar, le procès du duc d'Aiguillon, débouche sur une impasse et des tensions auxquelles le pouvoir décide de répondre par une fermeté jamais égalée sous le règne de Louis XV¹⁸. Le 27 novembre 1770, le chancelier Maupeou présente aux parlementaires parisiens un édit de discipline proscrivant la correspondance entre les parlements, l'union des classes et toutes formes de grèves ou démissions collectives. Mais suite au lit de justice tenu le 7 décembre, le Parlement suspend son service. Cette situation critique s'aggrave encore, à la fin du mois, avec la disgrâce du duc de Choiseul¹⁹. Face à l'obstruction répétée des parlementaires, Maupeou décide alors d'employer la force : les 21 et 22 janvier 1771, en dépit d'une ultime sommation, tous les parlementaires récalcitrants sont exilés et leurs charges supprimées. Les « grandes robes » sont mises au pas, mais le pouvoir royal ne s'arrête pas là. Dans les mois qui suivent, en effet, on assiste à une réorganisation complète de la justice royale. Après avoir formé un parlement intérimaire à l'aide de conseillers d'État, le 23 février, le roi publie trois édits inaugurant le vaste chantier de sa réforme. Les mesures sont sans précédent : suppression de la vénalité des offices – pour porter un terme à l'indépendance des magistrats –, instauration de la gratuité de la justice et démantèlement du ressort du parlement de Paris, partagé entre six Conseils supérieurs, à Arras, Blois, Châlons-sur-Marne, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers. Deux mois plus tard, par les édits du 13 avril, le chancelier Maupeou installe la nouvelle cour parisienne, composée d'anciens membres du Grand Conseil et de la Cour des Aides, désormais supprimés. Les principales lignes de la réforme s'appliquent ensuite aux parlements de province, tous installés entre les mois d'août et de novembre. Dès la rentrée judiciaire, à l'automne 1771, les nouvelles juridictions entrent en fonction, et ce à la plus grande satisfaction de Versailles qui voit ses grandes manœuvres accomplies en moins d'une année. Exécutée à marche forcée, cette politique novatrice montre toutefois des failles importantes. Pourquoi, par exemple, avoir aboli la vénalité des offices dans les cours souveraines et pas dans les tribunaux inférieurs ? Que penser, d'ailleurs, de la suppression précipitée de ces charges, réalisée

(1759-1761) et l'expulsion des jésuites (1761-1764). L'affaire du parlement de Bretagne, la plus grave, s'étend de 1764 à 1770. Voir, à ce sujet, l'excellente synthèse de J. EGRET, *Louis XV et l'opposition parlementaire*, *op. cit.*, p. 50-181.

18. Pour connaître le récit détaillé des événements, l'ouvrage de référence demeure celui de J. FLAMMERMONT, *Le chancelier Maupeou*, *op. cit.*

19. Notons toutefois que ce sont les questions de politique étrangère, bien plus que les affaires parlementaires, qui sont à l'origine du renvoi de Choiseul. Artisan de longue date d'une alliance avec l'Espagne, il se montrait favorable à la reprise d'une guerre contre l'Angleterre. Mais l'état des finances pousse Louis XV à désavouer son ministre, disgracié le 24 décembre 1770. Cela étant, il est certain que la bienveillance du duc de Choiseul à l'égard du Parlement n'a pas joué en faveur.

sans jugement, au mépris du droit public ? C'est donc une réforme partielle et brutale²⁰. Mais c'est assurément une victoire de la monarchie sur la résistance parlementaire.

Si l'on peut parler, à juste titre, d'un coup de force institutionnel et judiciaire, celui-ci entraîne des conséquences au moins aussi importantes, comme le souligne Dale Van Kley, « dans le domaine plus souple de la culture politique²¹ ». En effet, l'action de Maupeou déclenche, pendant de longs mois, une intense bataille pamphlétaire dans la capitale et plusieurs villes du royaume. Cette guerre de plumes, sans précédent depuis la Fronde et ses mazarinades²², a bien évidemment suscité la curiosité des historiens. L'Américain Keith Michael Baker a sans doute été le premier à fournir une clé d'interprétation particulièrement pertinente à ce phénomène²³ : d'après lui, la diffusion d'une multitude d'écrits, comme les pamphlets, placards et remontrances sous le manteau, exprime une progressive politisation de la sphère publique. Amorcée dès le milieu du dix-huitième siècle, cette mutation de la culture politique connaît en 1771 une expression inédite avec l'avènement d'un débat public auquel le gouvernement prend une part très active. Ainsi, le temps des réformes du chancelier Maupeou représente, à bien des égards, un tournant majeur. Les contemporains ont bien raison de parler, à l'instar de Voltaire, d'une véritable « révolution²⁴ » dans le royaume de Louis XV.

20. Voir à ce sujet Guy CHAUSSINAND-NOGARET, « La monarchie et l'esprit de réforme au XVIII^e siècle », in Joël Fouilleron, Guy Le Thiec, Henri Michel, dir., *Sociétés et idéologies des temps modernes : hommage à Arlette Jouanna*, II, Montpellier, Université de Montpellier, 1996, p. 553-572, et en particulier p. 560-567.

21. D. K. VAN KLEY, *Les origines religieuses*, *op. cit.*, p. 373.

22. Voir Christian JOUHAUD, *Mazarinades : la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 2009 (1^{ère} éd. 1985). Notons qu'au milieu du dix-huitième siècle, la crise des refus de sacrements a engendré une importante bataille pamphlétaire (aux enjeux politico-religieux), mais qui n'a pas l'ampleur de la guerre de papiers des années Maupeou.

23. Voir Keith Michael BAKER, dir., *The French Revolution and the creation of modern political culture*, vol. 1, *The Political culture of the Old Regime*, Oxford, Pergamon press, 1987 et *id.*, *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle*, trad. Louis Evrard, Paris, Payot, 1993 (version française de *Inventing the French Revolution. Essays on French Political Culture in the eighteenth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990).

24. Au printemps 1771, Voltaire acclame une « révolution si avantageuse » (lettre à d'Alembert, 1^{er} avril 1771, D17118). Quelques mois plus tard, il parle même d'une « grande révolution » (lettre au duc de Richelieu, 27 novembre 1771, D17475), ce qu'il réaffirme à Maupeou en 1772, ajoutant que celle-ci était « aussi nécessaire que difficile » (lettre du 20 novembre, D18033). Les contemporains usent du même vocable. En témoigne la chronique de Pidansat de Mairobert, intitulée précisément *Journal historique de la révolution opérée dans la constitution de la monarchie française, par M. de Maupeou, Chancelier de France*. Expression polysémique au dix-huitième siècle, le mot « révolution » désigne en 1771 un changement important : les mesures du chancelier Maupeou bouleversent l'ordre politique, social et judiciaire du royaume.

Quelles sont alors les raisons qui poussent le philosophe à rallier la bannière du pouvoir royal ? Cette délicate question a déjà fait l'objet de plusieurs analyses, James Hanrahan montrant encore récemment que les motifs de Voltaire sont nombreux et jamais dénués d'intérêts personnels²⁵. Rappelons simplement ici quelques éléments essentiels. Tout d'abord, Voltaire connaît la maison Maupeou depuis le début du siècle et il est redevable au père du chancelier nommé en 1768 de lui avoir apporté son aide, l'année précédente, dans une affaire de contrebande de livres. Par ailleurs, depuis la chute de Choiseul, l'écrivain a toujours besoin de la protection du ministère pour voir prospérer ses affaires à Ferney. Autre motivation, et sans doute la plus célèbre aux yeux des sujets de Louis XV : Voltaire voue une haine implacable à la magistrature depuis les dramatiques événements judiciaires qui ont mobilisé toute son énergie dans les années 1760 – citons les affaires Calas, Sirven, Lally-Tollendal et La Barre. Mais le philosophe ne condamne pas seulement la robe, il critique aussi vertement les défauts structurels du système judiciaire, à l'exemple de l'immensité du ressort du parlement de Paris, cause selon lui de la mauvaise connaissance des procès jugés en appel devant cette cour. Dans la même ligne de mire, la vénalité des offices est rejetée comme un problème autant social que politique – l'achat d'un office ne préjuge en aucun cas des compétences de son propriétaire et surtout, d'après Voltaire, cette pratique entraîne une indépendance et une solidarité de corps qui peuvent favoriser des prétentions politiques. Ces derniers arguments transparaissent d'ailleurs clairement dans son *Histoire du parlement de Paris*, menacée de sanctions judiciaires au tournant des années 1770-1771. En définitive, à l'aube de la « révolution » Maupeou, Voltaire possède bien des raisons de soutenir le roi et de « préparer une couronne civique pour M. le chancelier²⁶ ». L'écrivain peut alors se lancer dans la bataille avec une de ses armes favorites : le pamphlet.

En quelques mois, Voltaire rédige pas moins de onze pièces de combat. Publiés sous le feu ennemi – « J'ai lu toutes les remontrances et toutes les brochures²⁷ » –, ses pamphlets ne cessent de vanter la réforme judiciaire. Mais le philosophe ne se contente pas de défendre et lance rapidement une contre-offensive en direction des grandes théories parlementaires. Après l'affrontement, Versailles peut exprimer toute sa reconnaissance : au fil des pages, Voltaire a façonné un véritable discours politique.

25. J. HANRAHAN, *Voltaire and the parlements*, *op. cit.*, p. 197-241. Voir aussi René POMEAU, *Voltaire en son temps*, [Paris], Fayard, [Oxford], Voltaire Foundation, 1995 (1^{ère} éd. 1985-1994), t. II, p. 369-378, et D. ECHEVERRIA, *The Maupeou Revolution*, *op. cit.*, p. 147-168.

26. Lettre à Marin, 27 janvier 1771 (D16989).

27. Lettre au comte d'Argental, 17 avril 1771 (D17143).

Ce discours, nous l'avons souligné, doit être exploré dans son champ historique. Présentons alors, pour terminer, les principales sources mobilisées dans le cadre de cette étude. Il importe avant tout d'examiner les grandes chroniques du temps, comme les *Mémoires secrets* de Bachaumont, le *Journal historique* de Pidansat de Mairobert ou encore les pages du journal du libraire Hardy. L'historien peut aussi s'appuyer sur un fonds exceptionnel : les archives de l'avocat Le Paige, conservées à la bibliothèque de la Société de Port-Royal. Tous ces documents permettent d'éclairer la trame précise des événements, et notamment la guerre de papiers qui se déploie dans le royaume. Par ailleurs, il convient de consulter plusieurs œuvres de Voltaire, et en premier lieu sa volumineuse correspondance. Témoinant avec subtilité de son travail d'écriture, ses lettres offrent au chercheur de précieux renseignements sur son activité pamphlétaire. D'autre part, en exprimant plus librement la pensée de l'écrivain, ses courriers livrent un discours complémentaire de ses brochures. En conséquence, l'analyse croisée de la correspondance et des pamphlets de Voltaire constitue le fil d'Ariane de notre enquête.

Les deux premières parties de l'ouvrage suivent le cours du temps avec, en toile de fond, la perspective de la bataille politique : de janvier à avril 1771, c'est le moment du grand combat contre les plumes du parti parlementaire ; ensuite, d'avril 1771 à février 1772, vient le temps de la victoire, avec toutefois une évolution de la stratégie discursive de Voltaire. Enfin, le dernier volet permet d'apprécier les modalités de diffusion des petites feuilles venues du château de Ferney, et d'apercevoir les effets de leur réception dans l'espace public.

